



2  
Jours

# Projet d'ouverture des données publiques - Open Data

dans SECTEUR PUBLIC - GESTION ET ORGANISATION / Réf : PUBLI-GEOR-12

## Objectifs de la formation

- Définir le cadre juridique et l'incitation à l'open data
- Prévenir les risques
- Gérer le pilotage d'un projet d'open data

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Jour 1 - Matin

#### 1. Définir la notion et le périmètre de l'open data

#### 2. Identifier les objectifs et enjeux de l'open data

- La modernisation de l'action publique
- Transparence démocratique : un enjeu politique et démocratique
- Levier économique pour les territoires
- Enrichissement du patrimoine numérique de la collectivité
- Nouveaux services rendus aux usagers : attractivité

#### 3. Examiner les données publiques ouvertes aujourd'hui

- Identification des données et évolution par la notion de « données d'intérêt général »
- Question de la réutilisation des données

### Jour 1 - Après-midi

#### 4. Décrire le cadre juridique applicable

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE  
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro  
formation professionnelle

supipgv  
école supérieure

BIOFORMATION

DEFI3  
TRANSFORME VOS DONNÉES EN FORMATION

ALTERCLASS

IRFA

FRANCE CARRIÈRE



- La loi CADA de 1978 et sa modification en 2005
- Incitation à l'open data par la loi NOTRe du 7 août 2015
- Evolution législative vers une « République numérique »

## 5. Distinguer les acteurs de la démarche d'open data

- Acteurs publics
- Acteurs privés

### Jour 2 - Matin

## 6. Identifier les risques de l'open data

- Les risques par rapport aux tiers
- Les risques d'une « donnée brute »

## 7. Gérer et surmonter les difficultés rencontrées

- En interne En externe
- Les facteurs-clés de réussite

## 8. Examiner le portage politique du projet pour initier la démarche

### Jour 2 - Après-midi

## 9. Mettre en place des partenariats ciblés

- Autres collectivités
- Partenaires privés, appui auprès des associations et entreprises locales

## 10. Evaluer les moyens humains, financiers et choisir des jeux de données

## 11. Identifier l'information nécessaire et gérer la communication



## 12. Gérer l'accompagnement des utilisateurs

### Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

### Public cible

Cadres et agents de la filière technique. Agents chargés des systèmes d'information

### Pédagogie

#### Méthodes pédagogiques

- Les concepts théoriques seront dispensés par l'alternance de méthodes expositive et interrogative.
- Pour garantir une assimilation optimale, le formateur pourra également proposer des exercices pratiques.

#### Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

